



Dans le cadre de la campagne des élections fonction publique du 04 décembre la CGT Hérault organise à Béziers initiative de rencontre/débat avec Anicet Lepors.

Conseiller d'État honoraire

Ministre de la Fonction publique et des Réformes administratives

(23 juin 1981-17 juillet 1984)

Venez débattre avec Anicet Lepors

**Lundi 24 novembre à Béziers
14H00-17h00**

Formation à destinations des adhérents et sympathisants des candidats aux élections professionnelles du 04 décembre.

**« Le statut des fonctionnaires : une idée d'avenir »
18h00-20h00**

Débat public

Avec Anicet Lepors, Baptiste Talbot SG FPT, Jean-Marc Canon SG UGFF

« La fonction publique face à l'austérité et à la montée de l'extrême droite »

Lieu : Union Locale CGT de Béziers 27 boulevard Frédéric Mistral

Je participe Nom.....Prénom.....syndicat.....

Coordonnées.....

Anicet Le Pors : "Défendons la conception d'un fonctionnaire-citoyen"

Entretien réalisé par Nicolas Dutent Dimanche, 14 Juillet, 2013

ENTRETIEN. Trente ans après la loi de 1983 sur le statut général des fonctionnaires, l'ancien ministre communiste de la Fonction publique (1981-1984) revient sur les multiples régressions et met l'accent sur la nécessité de redéfinir les valeurs du statut.

On fête cette année le 30^e anniversaire du Statut Général des fonctionnaires dont vous avez été l'incontournable artisan. Pouvez-vous nous rappeler la lettre et l'esprit de ce statut ?

Anicet Le Pors. Il faut remettre les choses dans une perspective historique. En rappelant déjà qu'en 1946, dans l'esprit du CNR (Conseil national de la Résistance), un ministre d'État communiste, vice-Président du Conseil, à savoir Maurice Thorez, a dirigé l'élaboration du statut démocratique fondateur de la conception française de la fonction publique. Ce statut était très novateur et organisait le classement des fonctionnaires en fonction de leurs qualifications, il définissait le système des rémunérations, il prévoyait également un régime spécial de sécurité sociale et de retraites pour les fonctionnaires. Il concernait alors 900 000 fonctionnaires. 37 ans plus tard, en 1983, alors ministre communiste de la fonction publique, j'ai réintégré dans le statut ce qu'une ordonnance de 1959, au moment de l'avènement de la Ve République, avait mis en dehors.

Ce statut a réintégré également des éléments de jurisprudence de manière à le consolider. Par exemple la liberté d'opinion, le droit de grève, la capacité de négociation reconnue aux organisations syndicales. Surtout cette initiative a étendu le statut aux agents des collectivités territoriales et aux agents des établissements publics hospitaliers et de recherche. Dorénavant le statut couvre 5,3 millions de personnes, soit 20% de la population active. C'est un fait exceptionnel dans le monde. 20% de la population qui a donc la garantie de l'emploi, la crise a d'ailleurs montré que les agents publics, auxquels il faut ajouter les salariés des entreprises publiques (EDF, SNCF...) ont constitué un puissant « amortisseur social » face à la crise. C'est un atout considérable. Ces choix et réflexions politiques opérés en faveur du service public participent pleinement de l'identité du Parti communiste français eu égard aux ministres qui y ont contribué.

La RGPP, la MAP, l'acte 3 de la décentralisation... tous ces grands chantiers prétendent moderniser l'action publique. Que pensez-vous de ces évolutions des services publics engagées sous un gouvernement de droite puis prolongées, sous une autre forme, sous la gauche ?

Anicet Le Pors. Il faut distinguer strictement deux domaines. Il y a le domaine statutaire d'une part, le domaine financier de l'autre. En ce qui concerne le domaine statutaire je rappelle qu'en 2007, Nicolas Sarkozy avait annoncé une « révolution culturelle » dans la fonction publique. Elle consistait essentiellement à mettre sur un plan d'égalité l'entrée dans la fonction publique par concours et l'entrée par contrat. Il s'agissait de généraliser dans la fonction publique le contrat de droit privé conclu « de gré à gré » selon sa propre expression. Il a échoué avec la crise qui a montré la fonction d'amortisseur social dont je viens de parler et parce que l'opinion publique reste fondamentalement attachée à la fonction publique en France. Du point de vue statutaire donc, il n'est plus question de remettre en cause ce statut. Il faut considérer comme positif le fait que le gouvernement actuel ait jeudi dernier, par la tenue d'un colloque, fêté le 30e anniversaire du statut général des fonctionnaires. On est donc pour l'instant épargné de sa remise en

cause, même partielle. Si bien que du point de vue statutaire, le climat est très différent entre 2007 et 2013.

Examinons maintenant le point de vue financier. Sous Sarkozy il y a eu la LOLF, puis la RGPP, démarche aveugle et irrationnelle. Elle était purement financière et a porté gravement atteinte aux services publics dans notre pays. Aujourd'hui, le gouvernement annonce la MAP (modernisation de l'action publique). Pour le moment, on n'en sait pas grand chose si ce n'est qu'il faut malgré tout lui associer des réductions de crédits considérables, une réduction des dotations aux collectivités territoriales, des difficultés aggravées dans le secteur hospitalier et un gel des rémunérations des fonctionnaires. Tout cela ne peut pas manquer de porter gravement atteinte à l'exercice des services publics. Cette partie financière nourrit les plus grandes inquiétudes. Même si ce projet se met à peine en route, ce qu'on en sait légitime qu'on soit très inquiet quant aux moyens alloués aux services publics dans les années qui viennent. La MAP, si c'est un objet économique non identifié et donc incertain, n'est pourtant pas à confondre avec la RGPP. Concernant l'acte 3 de la décentralisation version Hollande, on peut aussi craindre qu'il s'inscrive trop dans la continuité de l'acte 3 version Sarkozy. Cependant rien n'est

accompli, il y a énormément d'hésitations de ce gouvernement, sur ce sujet comme d'autres, en atteste la décision de découper en trois un projet de loi primitif qui couvrait l'ensemble des domaines. Il est difficile de savoir ce qui sera finalement mis en œuvre.

Sarkozy s'est attaqué à toutes les administrations que j'appelle « rationalisantes ». Déjà avait été supprimée la DATAR (Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale), le Commissariat général du Plan ; Sarkozy a poursuivi avec le Conseil national d'évaluation, le Haut conseil des entreprises publiques comme celui des relations internationales. Tout ce qui relevait des administrations de contrôle et de rationalisation a été mis à bas par la RGPP. Certaines organisations visant à la rationalisation de l'action publique semblent ressuscitées, je me félicite par exemple de la création d'un Commissariat général à la stratégie et la prospective. Mais méfions-nous que cette volonté de rationalisation ne soit pas un trompe l'œil, si dans le même mouvement on se laisse solliciter dans la pratique par les règles du libéralisme. C'est cette contradiction paralysante qui menace le gouvernement.

Compte tenu des attaques régulières dont il fait l'objet, quel

avenir imaginez-vous pour le statut général des fonctionnaires ?

Anicet Le Pors. Je n'ai jamais rencontré un fonctionnaire qui regrette dans la pratique les mesures prises en 1983. Tous les syndicats se félicitent de cette construction statutaire unique dans le monde qui est suffisamment équilibrée pour affirmer une unité de principes et une diversité des fonctions. Le statut est constitué de quatre lois, la première affirme les principes communs, les trois autres déclinent les spécificités de chaque fonction publique. Il y a, sur cette architecture statutaire, une forme de consensus républicain. Pourtant depuis 1983, il a été attaqué de toute part. Ces modifications sont un véritable enjeu politique. La loi Galland du 13 juillet 1987 a rétabli dans la fonction publique territoriale un système de « reçus-collés » qui fait qu'à l'issue du concours, on est classé par ordre alphabétique et non au mérite. Celui qui a le mieux réussi n'est ainsi pas sûr d'être nommé. Cela laisse une grande place à l'arbitraire pour ceux qui ont le pouvoir de nomination

En outre, toute une série de distorsions ont été opérées à travers 210 modifications législatives de ce statut. La multitude de ces atteintes a été récemment qualifiée de « transformations souterraines » par Christian Vigouroux, membre du Conseil d'État. Il attire l'attention sur le

fait que si on ne revenait pas sur ces atteintes, si on poursuivait des modifications non fondées, on pouvait arriver, la chose est déjà engagée, à une « dénaturation d'ensemble ». Le défi consiste donc à débarrasser le statut de ces régressions successives qui ont été introduites. J'appelle cela un besoin d'« assainissement », immédiatement applicable puisqu'il ne coûte rien.

Très souvent, quand un gouvernement de droite succède à un gouvernement de gauche il n'hésite pas à défaire les acquis sociaux ; quand c'est l'inverse, la gauche gouvernementale ne touche souvent à rien, autrement dit elle consacre ce que la droite a fait. C'est une question de courage politique, courage qui doit aussi passer par l'identification de mesures structurelles, des grands axes de développement de la fonction publique du 21^e siècle. Je pense à la gestion prévisionnelle à long terme des effectifs, l'amélioration de l'accès pour les femmes aux emplois supérieurs, une traduction effective de la mobilité (garantie fondamentale), la possibilité de changer de fonction en cours de carrière, etc.

Vous dénoncez régulièrement le lieu commun qui voudrait que les fonctionnaires soient des privilégiés. Vous proposez à cet effet d'utiliser un autre prisme de lecture dans la manière d'analyser

les différences statutaires. Pouvez-vous nous préciser ce renversement « culturel »?

Anicet Le Pors. Cela est encore insolite (bien que proche de certaines propositions de la CGT), mais je pense qu'au lieu de tirer les fonctionnaires vers le privé et ses conventions, la bonne solution serait plutôt de renforcer la base législative de tout ce qui peut sécuriser l'emploi dans le secteur privé. J'avance l'idée d'un statut du travailleur salarié du secteur privé qui élèverait la sécurité dans la continuité de leur vie professionnelle. Il faut que les personnels à statuts s'occupent de ceux qui ne sont régis que par des contrats collectifs ou individuels. La « révolution culturelle » que je souhaite défend l'idée que ce qui est normal ce n'est pas la précarité du privé, mais la garantie d'une vie sécurisée qui permet la liberté. Si on ne fait rien on va dériver vers ce qui est en vigueur dans le privé, mais ce n'est pas cela le progrès, il faut mettre en pièce ce raisonnement. Opposer à cette logique d'autres armes idéologiques. Celles des valeurs du service public et de la fonction publique fondées sur trois principes. Premièrement un principe d'égalité par référence à l'article 6 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen qui a pour traduction d'entrer par concours dans la fonction publique. Deuxièmement le principe d'indépendance faisant que le

fonctionnaire doit être propriétaire de son grade, ce qui le met à l'abri des pressions politiques, économiques et de l'arbitraire administratif, garanties de sa neutralité face à l'utilisateur. Enfin le troisième principe est celui de la responsabilité selon lequel le fonctionnaire doit avoir tous les attributs de la citoyenneté française, qui entraîne qu'il doit rendre compte à la nation de l'exercice de sa mission

- See more at: <http://www.humanite.fr/aniket-le-pors-defendons-la-conception-dun-fonctionnaire-citoyen#sthash.72zvpoEf.dpuf>

conformément à l'article 15 de la Déclaration des droits. Ces 3 principes essentiels forment pour moi la conception du fonctionnaire-citoyen que j'oppose à la conception du fonctionnaire-sujet. Il peut disposer, à ces conditions, des mêmes droits et devoirs que l'ensemble des citoyens. Contrairement à l'Allemagne ou, par exemple, les fonctionnaires ne disposent pas du droit de grève.

Biographie de Aniket LE PORS

Conseiller d'État honoraire

Ministre de la Fonction publique et des Réformes administratives (23 juin 1981-17 juillet 1984)

Sénateur (1977-1981) et **Conseiller général** (1985-1998) des Hauts-de-Seine.

Ingénieur à la Météorologie nationale.
Docteur d'État en sciences économiques.
Diplômé du Centre d'étude des programmes économiques. Chargé de mission à la Direction de la Prévision du Ministère de l'Économie et des Finances, chef de la division de l'industrie (1965-1977).

Membre du Haut Conseil à l'Intégration (1990-1993), de la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA, 1994-1998) ; Administrateur de l'Agence nationale des fréquences (ANFR) (1998-2002).
Président du Comité de Pilotage pour l'égal accès des femmes et des hommes aux emplois supérieurs des fonctions publiques (2000-2005).

Président de la section des affaires européennes et internationales et Vice-Président du Conseil National du Tourisme (2000-2005).
Membre du groupe d'experts sur la continuité

du service public des transports terrestres de voyageurs (2004). Président de section à la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) (2000-2013).

Membre du conseil d'administration de l'Association des membres du Conseil d'État (2002-2011). Membre du Comité scientifique du Service social d'aide aux émigrants (SSAÉ). Membre du Comité de soutien de l'Association Primo Levi. Président d'honneur de l'Union des sociétés bretonnes de l'Île de France (USBIF). Président de l'Association française des juges de l'asile (AFJA, 2000-2013). Officier de la Légion d'honneur et de l'Ordre national du mérite

Parcours

- Naissance à La Pitié-Salpêtrière à Paris 13ème le 28 avril 1931. Parents domiciliés 45 rue Dunois.

- École primaire successivement à Ckoisy-le-Roi (1935-1936), Aubervilliers (1936-1939), Plouvien -Finistère (1939-1941), Paris 19ème-Les Cheminets (1941-1942).
- Études secondaires : Cours complémentaire rue Manin Paris 19ème (1942-1946), Collège Arago Paris 12ème (1946-1950).
- École nationale de la Météorologie nationale (1950-1951).
- Service militaire dans la Marine nationale (1950-1951).
- 1953-1965 Ingénieur à la Météorologie nationale à Marrakech, Casablanca, Léopoldville et Paris
- 1958-1994 Membre du PCF et de son comité central (1979-1993)
- 1965-1977 Chargé de mission à la direction de la prévision du ministère de l'Économie et des Finances, chef du bureau de l'Industrie
- 1975-1976 Chef de la mission interministérielle Immigration et développement économique et social
- 1976-1977 Chargé de cours à l'Université de Paris XIII
- 1977-1981 Sénateur des Hauts-de-Seine
- 1978-1980 Chargé de cours à l'École supérieure des sciences économiques et commerciales (ESSEC)
- 1981-1984 Ministre de la Fonction publique et des Réformes administratives
- 1985-1998 Conseiller général des Hauts-de-Seine
- 1985-2000 Conseiller d'État, section des travaux publics
- 1985-1998 membre de l'association "Le Siècle"
- 1990-1993 Membre du Haut Conseil à

Bibliographie

Ouvrages

- Regards sur la vie de de François Le Pors et de Gabrielle Croguennec, édition privée non commercialisée, juin 2011. *Le livre est néanmoins téléchargeable à l'article "Regards*
- Juge de l'asile, Michel Houdiard éditeur, 2010.
- Service public, fonction et juridiction administrative (Conférences du séminaire de

- l'Intégration- 1990-1994 Vice Président de l'Association française des juristes démocrates (AJDA)
- 1994-1998 Membre de la Commission d'accès aux documents administratifs
- 1998-1999 Chef de la mission sur les Propositions pour l'amélioration de la situation sociale et professionnelles des travailleurs saisonniers du tourisme
- 1998-2002 Administrateur de l'Agence nationale des fréquences
- 2000-2001 Président de l'instance d'évaluation du Programme nouveaux services-emplois jeunes dans le champ de la jeunesse et des sports
- 2000-2005 Président du Comité de pilotage pour l'égal accès des femmes et des hommes aux emplois supérieurs des fonctions publiques
- 2000-2005 Président de la section des affaires européennes et internationales et Vice-Président du Conseil National du Tourisme
- 2001-2002 Rapporteur de la Commission sur la décrystallisation des pensions des anciens combattants d'outre-mer
- 2003-2004 Membre du groupe d'experts sur la continuité du service public des transports terrestres de voyageurs
- 2000-2013 Président de section à la Commission des recours des réfugiés (CRR) devenue en 2007 la Cour nationale du droit d'asile (CNDA).
- 2011-2013 Président de l'Association française des juges de l'asile (AFJA)

sur la vie" figurant sur ce blog ou [Regards sur la vie-PDF](#)

- La droit d'asile, PUF, coll. Que sais-je ? 2005 (1ère éd.), 2011 (4ème éd.).
- La citoyenneté, PUF, coll. Que sais-je ? 1999 (1ère éd.), 2011 (4ème éd.).
- Les racines et les rêves, Éditions du Télégramme, avril 2010.

- Vientiane, juillet-août 2006), Éditions ACI,
- L'appropriation sociale (en collaboration), Édition Syllepse et Fondation Copernic, 2002.
- Éloge de l'échec, Le Temps des Cerises éditeurs, 2001.

- Le nouvel âge de la citoyenneté, Editions de l'Atelier, 1997
- Pendant la mue le serpent est aveugle, chronique d'une différence, Editions Albin Michel, 1993.
- L'Etat efficace, Editions Robert Laffont, 1985.
- Contradictions (entretien avec Jean-Marie Colombani), Messidor, 1984.
- Marianne à l'encan, Editions sociales, 1980.
- Changer l'économie, trois clés et un calendrier (en collaboration), Editions sociales, 1977.
- Les Béquilles du capital, Editions du Seuil, 1977.
- Immigration et développement économique et social, La Documentation française, 1976.
- Les transferts Etat-industrie en France et dans les pays occidentaux, La Documentation française, 1976.
- Les entreprises publiques (en collaboration), Editions sociales, 1975.

Rapports officiels

- Rapports au Vice-Président du Conseil d'État sur la Réforme statutaire des agents des greffes de la juridiction administrative, avril 2003, et au Président de la Commission des recours des réfugiés sur La situation statutaire des personnels de la Commission des recours des réfugiés, octobre 2006.
- Rapports au ministre de la Fonction publique du Comité de pilotage pour l'égal accès des femmes et des hommes aux emplois supérieurs des fonctions publiques, Piloter l'accès aux emplois supérieurs, la Documentation française, mars 2002 ; Promouvoir la logique paritaire, la Documentation française, septembre 2003 ; Vouloir l'égalité, la Documentation française, septembre 2005.
- Rapport au Premier ministre sur La revalorisation des pensions des anciens combattants de l'outre-mer, avril 2002.
- Rapport de l'instance d'évaluation du Programme nouveaux services - emplois jeunes dans le champ de la jeunesse et des sports, La Documentation française, novembre 2001.
- Rapport à la ministre de l'Emploi et de la Solidarité et à la secrétaire d'Etat au Tourisme de Propositions pour l'amélioration de la situation sociale et professionnelle des travailleurs saisonniers du tourisme, La Documentation française, janvier 1999.
- Rapport interministériel Immigration et développement économique et social remis au ministre de l'Économie et des Finances., La Documentation française, 1976